Image not found or type unknown

logement de fonction pour utilité de service

Par **lino1964**, le **25/01/2022** à **18:21**

Bonsoir,

je dois quitter mon logement de fonction pour utilité de service , mon contrat de travail

Fini le 4 février 2022 , on me demande de quitter ce logement le 4 février

je pourrais bénéficier de La *trêve hivernale*l ? le temp de retrouver un logement.

je suis dans l'urgence

Bien cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés